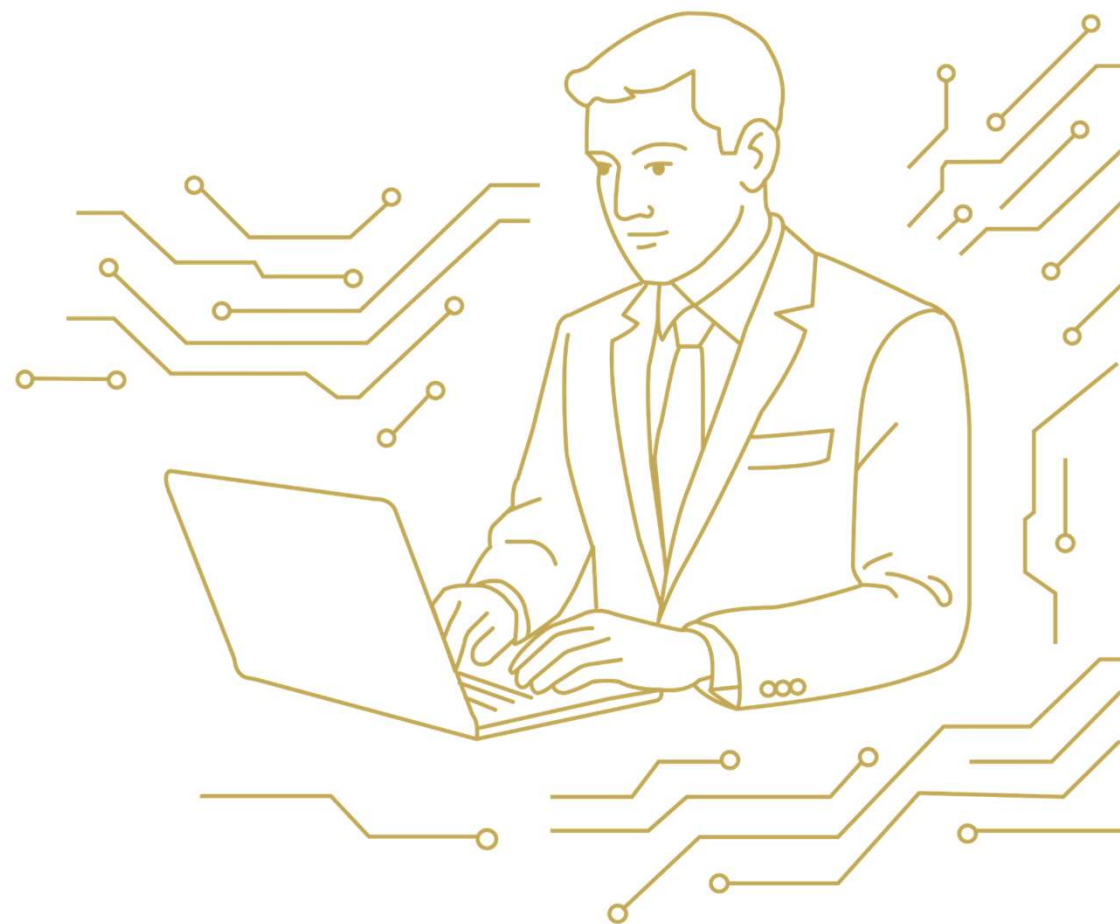


02 juillet 2026 - Centre Prouvé - Nancy

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Grand Est

JOURNÉE DU NUMÉRIQUE

**Facturation électronique :
CAP SUR 2027 !**





CATHERINE HANSSEN

Présidente de l'Ordre des
Experts-Comptables Grand Est

FACTURATION ÉLECTRONIQUE

OUTILS DU CNOEC



5 ÉTAPES POUR SE PRÉPARER GRÂCE AUX OUTILS DU CNOEC

1 COMPRENDRE LA RÉFORME

Appropriiez-vous les enjeux, le calendrier et les obligations

Des **fiches pratiques**, des fiches client et des cas d'usage



Un guide complet sur les enjeux et la mise en œuvre de la réforme

Les outils clés :



Une formation gratuite en replay
« **Comprendre l'obligation de la facturation électronique** »



Des **vidéos courtes et ludiques** pour réviser et un **quiz** pour tester ses connaissances



Quelles obligations pour quelle opération ?

Feeby vous répond



Retrouvez la documentation

5 ÉTAPES POUR SE PRÉPARER GRÂCE AUX OUTILS DU CNOEC

2 DIAGNOSTIQUER ET STRUCTURER SON CABINET

Faites un état des lieux pour
construire votre plan d'action



Des **fiches exemples**
pour vous guider



Les formations FE
Profession Comptable
2030 à destination des
collaborateurs.
Professioncomptable2030.fr

Les outils clés :

Une formation
« **Mise en œuvre de la
facturation
électronique** »
pour construire sa feuille
de route cabinet et client

4 outils de cartographie à télécharger :

- **Clients**
- **Cas d'usage**
- **Flux et outils**
- **Compétences des
collaborateurs**



L'ARCHITECTURE DU SYSTÈME FRANÇAIS : LE SCHEMA EN « Y »

Dans un système contraint de transmission des factures entre assujettis via une plateforme de routage, deux schémas sont possibles :

- Le **schéma dit en « V »** : une seule plateforme de routage, étatique, est disponible pour transmettre les factures et les données obligatoires qui en sont extraites pour les besoins de l'administration. C'est le schéma choisi par l'Italie.
- Le **schéma dit en « Y »** : il autorise le choix entre plusieurs plateformes de routage privées, agréées par l'Etat et interconnectées. Il nécessite un annuaire central pour orienter les flux vers la plateforme de réception choisie par chaque entreprise.

La France a choisi le schéma dit en « Y » pour plusieurs raisons principales :

- Éviter le risque de défaillance d'une plateforme
- Mieux adresser les spécificités métiers de certains secteurs d'activités
- Permettre aux plateformes existantes de continuer leur activité.

Dans ce modèle, les entreprises envoient des factures électroniques à leurs clients via une plateforme PA qui, après avoir interrogé l'annuaire central, l'envoie à la plateforme du destinataire. PA, L'OD intervient en amont ou en aval dans la transmission des factures et des données entre les plateformes.

Le PPF, à travers les informations transmises par les PA, envoie en parallèle les données de facturation, de transactions et de paiement à l'administration fiscale. Le schéma en Y montre que l'interopérabilité des acteurs est essentielle.

Retrouvez toutes les fiches pratiques sur le site de référence de la profession : <http://le-fac-expert.fr>

Exemple de fiche pratique



Retrouvez la
documentation

5 ÉTAPES POUR SE PRÉPARER GRÂCE AUX OUTILS DU CNOEC

3 INFORMER SES CLIENTS

Partagez avec chacun des infos claires, ciblées et progressives.



Les outils clés :

2 modèles de courriels personnalisables :

- 1 **courriel de sensibilisation** à la réforme
- 1 **courriel sur la délégation** du choix de la PA à l'expert-comptable



Maufacture-monexpert.fr

Un **kit de communication** dédié :

- Des fiches sectorielles personnalisables et des vidéos associées
- Des vidéos pédagogiques avec Jamy Gourmaud
- Un guide pour TPE-PME pour bien choisir sa PA
- Un dépliant expliquant les points clés de la réforme
- Des bandeaux signatures mail et visuels réseaux sociaux

Retrouvez la documentation

5 ÉTAPES POUR SE PRÉPARER GRÂCE AUX OUTILS DU CNOEC

4 PROPOSER UNE MISSION DÉDIÉE

Formalisez une mission d'accompagnement pour chacun de vos clients

Guide de la facturation électronique et kit mission : tout comprendre pour bien communiquer !

S'informer, se former et former

Les outils clés :

Un **kit mission** client avec :

- Un **exemple d'avenant** à la lettre de mission principale
- Une **fiche marketing** cabinet
- Un **support de formation** personnalisable
- Le **mandat de délégation** pour le choix de la PA

Découvrez le guide de la facturation électronique et le kit mission : tout comprendre pour bien communiquer !



Un autodiagnostic à envoyer à vos clients



Retrouvez la documentation



5 ÉTAPES POUR SE PRÉPARER GRÂCE AUX OUTILS DU CNOEC

5 CHOISIR DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES ADAPTÉES

Soyez le partenaire privilégié de la transition
numérique des entreprises !

 guide des
solutions
numériques
+ GSN, le comparateur pour simplifier
vos choix de logiciels (OD/SC) et PA.
gsn.experts-comptables.org

Les outils clés :

Modèle d'accord formel du choix de
la PA **pour une entreprise mono
SIREN** et **pour une entreprise à
plusieurs SIREN**



Le **guide**
« Bien choisir
sa Plateforme
Agréée (ex
PDP) »





Hélène GUENEGO
Mon espace

E-FAC EXPERT

Partager

e-FAC expert : votre espace
dédié sur la facturation
électronique !

EN SAVOIR PLUS



PRÉC ← → SUIV



Etape 1 : Comprendre la réforme



Etape 2 : Diagnostiquer et structurer son cabinet



Etape 3 : Informer ses clients



Etape 4 : Proposer une mission dédiée

- Accueil
- Mon exercice professionnel
- Mon cabinet
- Mon expertise
- Mon institution
- Mes ressources et services
- Mes clubs
- Mes vidéos
- Parcourir
- ReflexLAB
- ReflexNormes
- e-FAC expert**
- Cap durabilité
- PEP +
- Aide sur Guidexpert

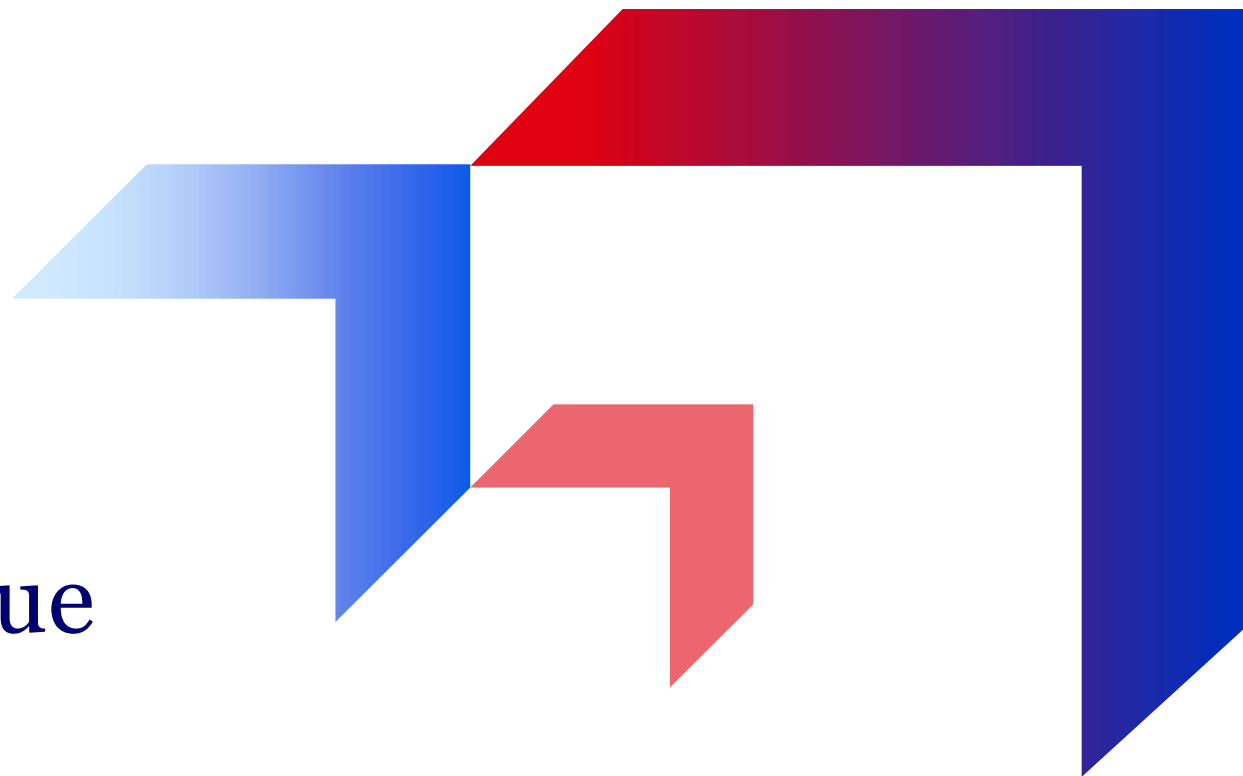


LUCILE TAVERNIER

Adjointe au Directeur de projet
Facturation électronique



Point sur la reforme
Journée du numérique
CROEC Grand Est
Nancy, Jeudi 2 juillet 2026



Contexte de la mise en place de la réforme

Des pratiques de facturation différenciées et non harmonisées...

15 à 20 % des factures s'échangent dès aujourd'hui de façon dématérialisée

Des formats spécifiques à des entreprises ou de secteurs d'activité, qui s'imposent à leurs clients et fournisseurs

- ⇒ des formats qui ne sont pas nécessairement compatibles entre eux ;
- ⇒ inexistence de format standard.

Des factures papier, des factures par mail, des factures électroniques cohabitent

- ⇒ une comptabilité chronophage à établir (recherche des factures reçues....) ;
- ⇒ des redondances de saisie des mêmes données pour établir les factures, la comptabilité ;
- ⇒ des sources d'erreurs multiples (erreurs de saisie...) ;
- ⇒ des difficultés pour déterminer la date de départ des délais de paiement.

Contexte de la mise en place de la réforme

... qui conduisent l'État à jouer un rôle de régulateur dans l'échange de factures électroniques...

- en définissant les modalités et les standards d'échange (3 formats de factures) ;
- en sécurisant les échanges désormais traçables et disposant d'un cycle de vie partagé : obligations des plateformes sur la sécurisation des échanges avec le respect des plus hauts standards d'échanges, la sécurisation de l'hébergement, le respect d'un cahier des charges et un audit de conformité ;

Objectif : s'assurer que tous les acteurs économiques pourront bénéficier des avantages de la facture électronique et des gains de compétitivité associés.

.... tout en assurant la compatibilité avec la directive européenne ViDA (VAT in the Digital Age).

- Objectif : généraliser la facturation électronique pour améliorer la transparence fiscale, lutter contre la fraude à la TVA et renforcer l'intégration européenne du marché intérieur, à l'horizon 2028-2030.

Contexte de la mise en place de la réforme

... et tout en permettant aux entreprises d'accomplir plusieurs démarches simultanément

- en une SEULE opération :
 - envoyer sa facture à son client,
 - alimenter automatiquement sa comptabilité,
 - transmettre directement les données nécessaires à l'administration fiscale, notamment pour le pré-remplissage des déclarations de TVA
- En **réduisant** fortement les saisies multiples, **minimisant** les erreurs humaines potentielles et **éliminant** les pertes de temps liées aux demandes administratives répétitives.

Objectif : améliorer la performance collective des entreprises françaises et alléger leurs charges administratives.

Rappel du schéma


Assujettis TVA


PA e


PA r


Assujettis TVA


Annuaire


Données


Administration

Schéma général
Factures B2B

-  Échange de factures
-  Zone de confiance PA
-  Outils de l'administration



Les bénéfices de la facturation électronique

Les bénéfices de la facturation électronique

La facturation électronique, c'est plus juste, plus simple, plus efficace !



Une gestion quotidienne facilitée, avec une accélération des échanges de factures et un suivi plus fin de leur traitement



Un gain de productivité, avec une plus grande conformité des factures, une diminution du temps de traitement (saisie, corrections des erreurs, factures perdues...) et un stockage unique



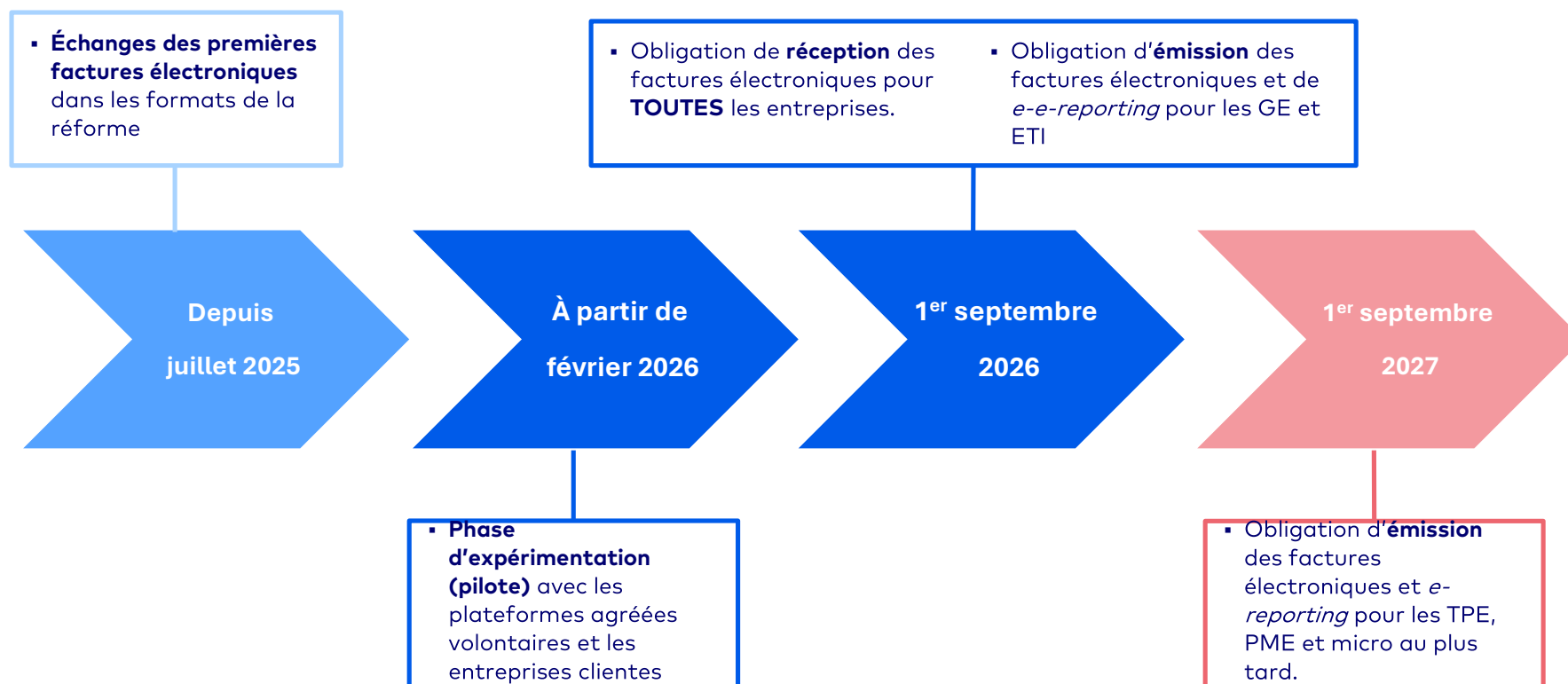
Une concurrence plus juste et plus loyale, au profit des entreprises de bonne foi et un moyen de lutter contre la fraude



Une amélioration de la trésorerie et du pilotage comptable, grâce à la traçabilité des factures et au plus grand respect des délais de paiement

Calendrier de la réforme

Le calendrier du déploiement de la réforme



Avancement de la réforme

J-61 : une montée en charge engagée et suivie



Suivi du déploiement

- Environ **21% des 4,2 millions d'entreprises** ayant déclaré de la TVA en 2025 ont désigné leur plateforme de réception
- **93% des GE/ETI ont contractualisé avec leur plateforme d'émission**, selon un sondage conduit avec la DGE
- Cycle de rencontres avec les grands facturiers en avril et mai



Accompagnement des entreprises

- **Aucun blocage de portée générale n'a été identifié à ce stade** dans les secteurs rencontrés
- Les demandes portent désormais principalement sur la sécurisation de la montée en charge : **trésorerie, continuité des échanges et doctrine d'emploi des sanctions**



Avancement du pilote

- **Des flux s'échangent effectivement dans le pilote** avec un taux de rejet technique faible et une massification attendue en juin et juillet
- La préparation des plateformes fait l'objet d'un suivi rapproché, **les plus structurantes sont dans la trajectoire**

Une préparation engagée mais qui reste à finaliser

La réforme est désormais connue de la quasi-totalité des acteurs, dans toutes les strates

- La notoriété est de 87%, en progression d'environ 20 points par rapport à octobre dernier.
- Les grands paramètres sont connus puisque 2/3 des dirigeants les connaissent contre 1/3 en octobre.

Le choix de la solution est assez largement engagé, même si l'annuaire ne reflète pas encore cette réalité

- 81% des dirigeants sont confiants dans le fait d'être au rendez-vous de septembre.
- Le choix de la solution est engagé ou achevé pour près de deux tiers, en progression de 34 points.

Extrait des résultats de la deuxième édition
du baromètre de la facturation électronique réalisé avec IPSOS

2/3

des dirigeants identifient les
grandes lignes et l'échéance

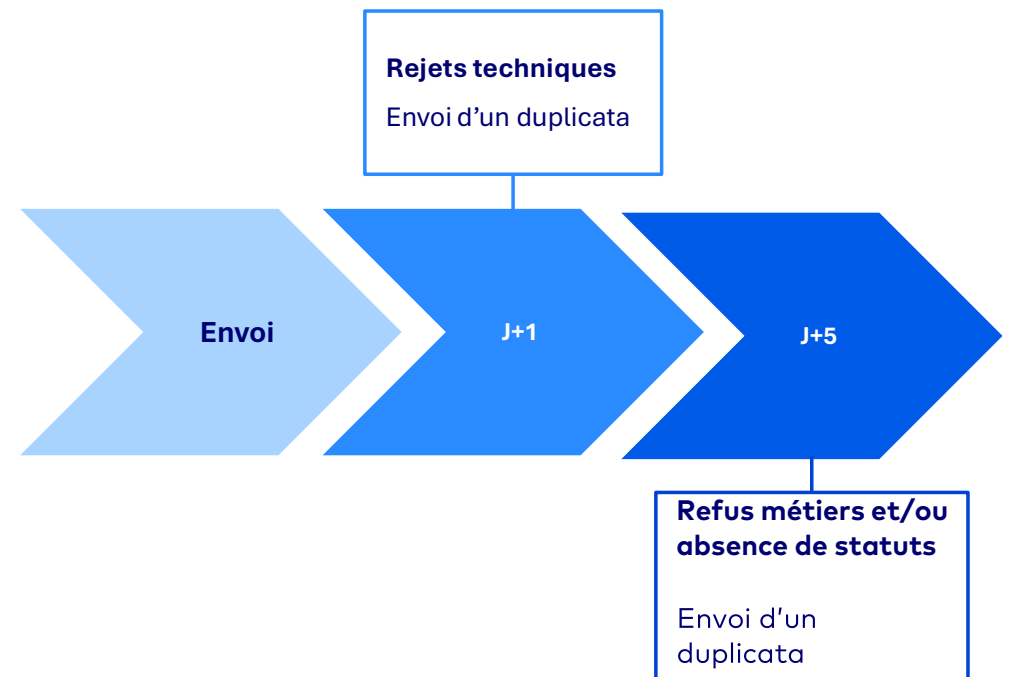
65%

des dirigeants ont choisi leur
solution ou engagé les démarches
pour le faire

Recommandations pour sécuriser la trésorerie des entreprises et la continuité des échanges pour septembre

 La loi prévoit que les modalités historiques de facturation continuent à être ouvertes en cas de difficulté

- En cas de difficulté ponctuelle, l'objectif est d'éviter toute rupture de facturation ou de paiement. **Les canaux historiques peuvent contribuer à sécuriser la continuité des échanges, sans remettre en cause l'obligation de mise en conformité.**
- L'**envoi d'un duplicata** n'est pas interdit par principe, mais il peut créer des difficultés de traitement chez les contreparties. Il **doit donc rester ciblé, justifié par une difficulté constatée**, et si possible notifié.



Une application progressive des sanctions, dans le dialogue.

En réception

Prise de contact renouvelée avec les acteurs concernés (étant dans l'annuaire) pour comprendre leur absence de désignation.

En cas de désaccord persistant, **la loi prévoit une mise en demeure de désigner sous 3 mois** sous peine d'amende. Dans le respect du droit à l'erreur, cette faculté ne sera pas déclenchée avant un dialogue.

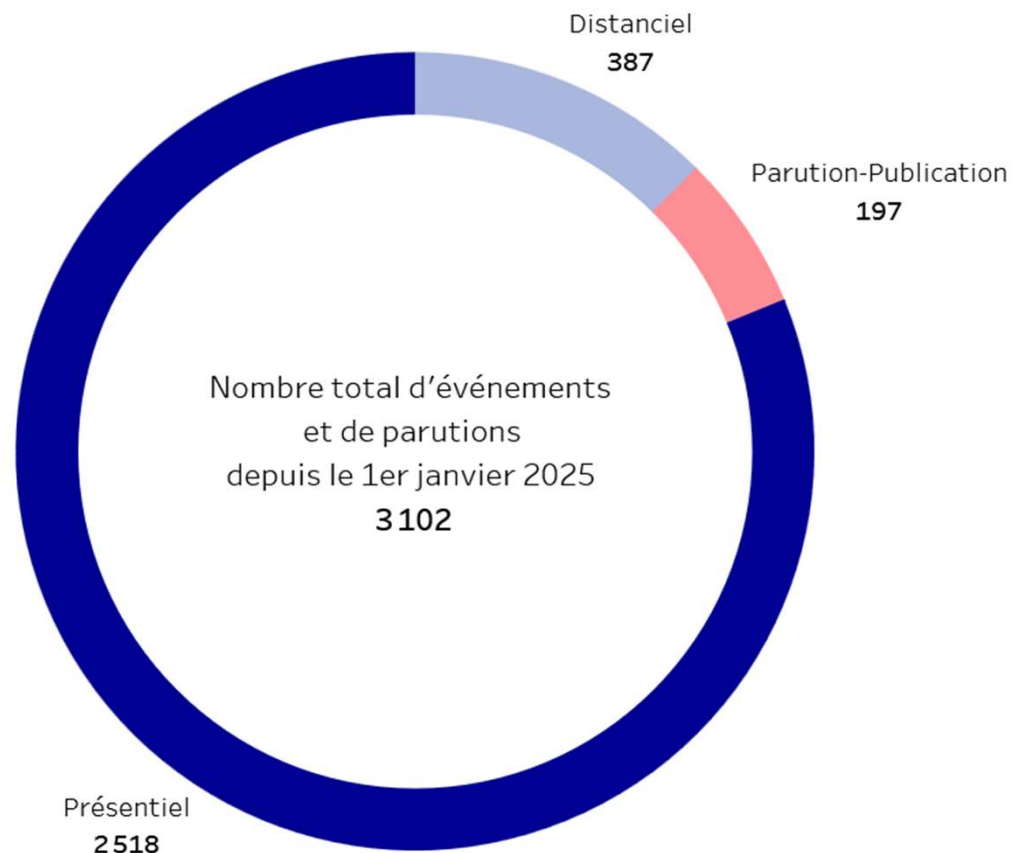
En émission

Prise de contact avec les acteurs entrés dans l'obligation d'émettre qui n'auraient pas émis de flux sur tout ou partie du champ de leurs obligations.

En cas de retard, **l'entreprise devra préciser sa trajectoire de mise en conformité**. L'administration privilégiera l'accompagnement des entreprises de bonne foi, afin de sécuriser la bascule sans fragiliser leur activité.

Un accompagnement de terrain massif depuis janvier 2025

Les **référénts Facturation électronique** de la
DGFIP ont animé ou participé à des événements
autour de la réforme sur tout le territoire.



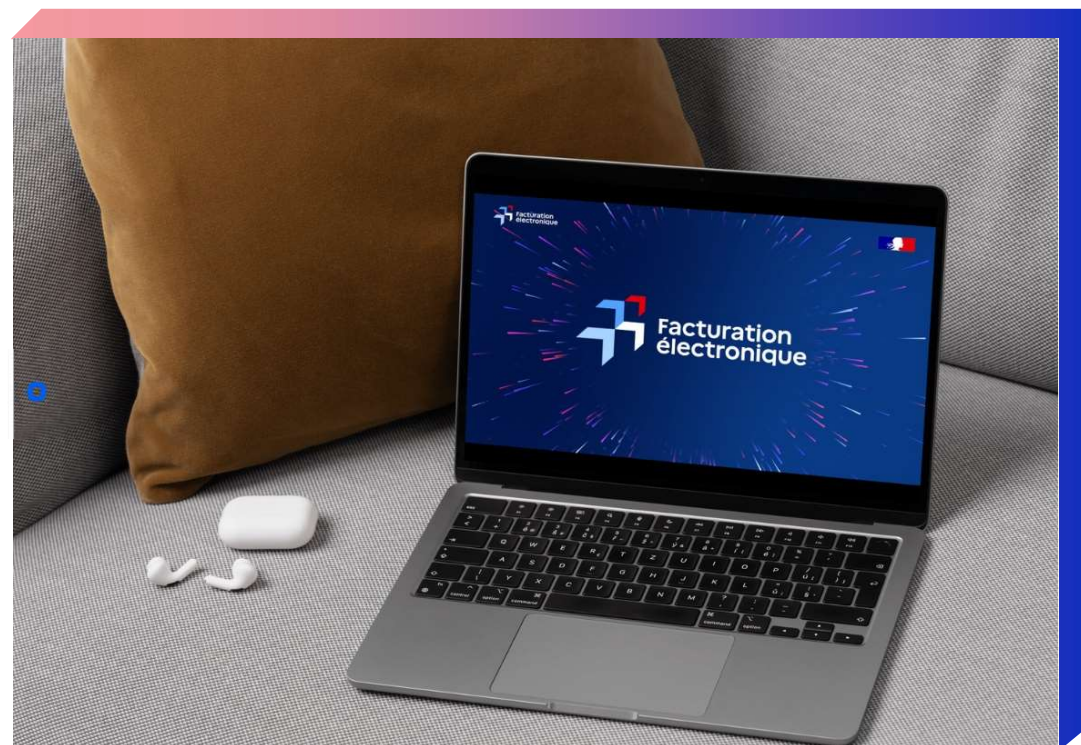
Les prochaines étapes

Une communication renforcée

- Nouveau mass-mail la semaine dernière (7,5M de messages envoyés)
- 2^{ème} vague de communication ciblée sur les indépendants et TPE qui a démarré le 22 juin

Une sécurisation des cas de difficulté

- Traitement pragmatique des difficultés ponctuelles pour éviter les ruptures de facturation ou de paiement.
- Dialogue avec les entreprises concernées avant toute logique de sanction.
- Formalisation de la doctrine d'emploi des sanctions et des modalités de continuité.



La documentation continue d'être mise à jour
et elle est disponible à l'adresse **impots.gouv.fr**

Messages à porter à 61 jours de l'échéance

Les entreprises doivent finaliser leur préparation :

🔧 Le calendrier est confirmé

Le 1er septembre 2026 marque l'entrée opérationnelle de la réforme : réception pour tous, émission et e-reporting pour les grandes entreprises et les ETI.

🔧 Les entreprises doivent agir maintenant

La priorité est simple : choisir ou confirmer sa plateforme de réception, vérifier ses circuits de facturation, et se rapprocher de son éditeur, de son expert-comptable ou de sa fédération professionnelle.

🔧 L'État accompagne la bascule

La DGFIP, les experts-comptables, les plateformes, les éditeurs et les relais professionnels sont mobilisés pour sécuriser les dernières semaines avant l'échéance.

🔧 La bonne foi sera prise en compte

L'objectif n'est pas de sanctionner automatiquement, mais d'accompagner les trajectoires de mise en conformité, avec une attention particulière aux TPE, PME et indépendants.

🔧 La continuité économique est prioritaire

La réforme ne doit pas créer de rupture de facturation ou de paiement : les difficultés ponctuelles devront être traitées de manière pragmatique, documentée et proportionnée.

La facturation électronique est une réforme de modernisation économique : elle doit simplifier la vie des entreprises, renforcer leur compétitivité et mieux protéger les acteurs de bonne foi.

Actualités normatives

Actualités

Textes législatifs et réglementaires :

- Les réunions de travail pour le projet de décret en Conseil d'État s'achèvent ;
- Publication des textes réglementaires dans les prochaines semaines (décret + arrêté).

Doctrine fiscale :

- Deux publications sont à venir : publication prévue d'ici septembre du BOFiP e-reporting, et mise à jour de BOFiP existants prévue pour fin 2026

Normes AFNOR :

- Publication des 3 normes et de leurs annexes au 30 juin 2026

Autorité PEPPOL :

- 92 contrats signés avec les services providers français au 01/06/2026
- 15 juin : participation de la DPFE et l'AIFE à la réunion des autorités Peppol à Bruxelles ;
- 16 et 17 juin : participation de la DGFIP à la Peppol Conférence Europe 2026 à Bruxelles (Keynote speech du directeur de projet en ouverture de la conférence le 16 ; Présentation DGFIP en session consacrée aux administrations fiscales)

Travaux internationaux – convergence UE

→ Application du volet e-reporting/DRR de la directive 2025/516 du 11 mars 2025 (ViDA)

- 25 juin : participation au groupe sur l'avenir de la TVA avec le CVAT expert group (début 2027 : publication de la note explicative)
- Central Vies (DRR) : actes d'exécution à venir entre le 3T 2026 et le 1T 2027. Retour de la France sur les données du message électronique commun afin de le rapprocher du flux FR.

→ Projet de révision de la directive 2014/55 du 16 avril 2014 relative à la facturation électronique dans le cadre des marchés publics

- Enjeu : prévenir des impacts potentiels sur le cadre commun BtoG/BtoB, en tant que pays pilote du modèle complet e-invoicing/e-reporting.

→ Coordination des parties prenantes FR

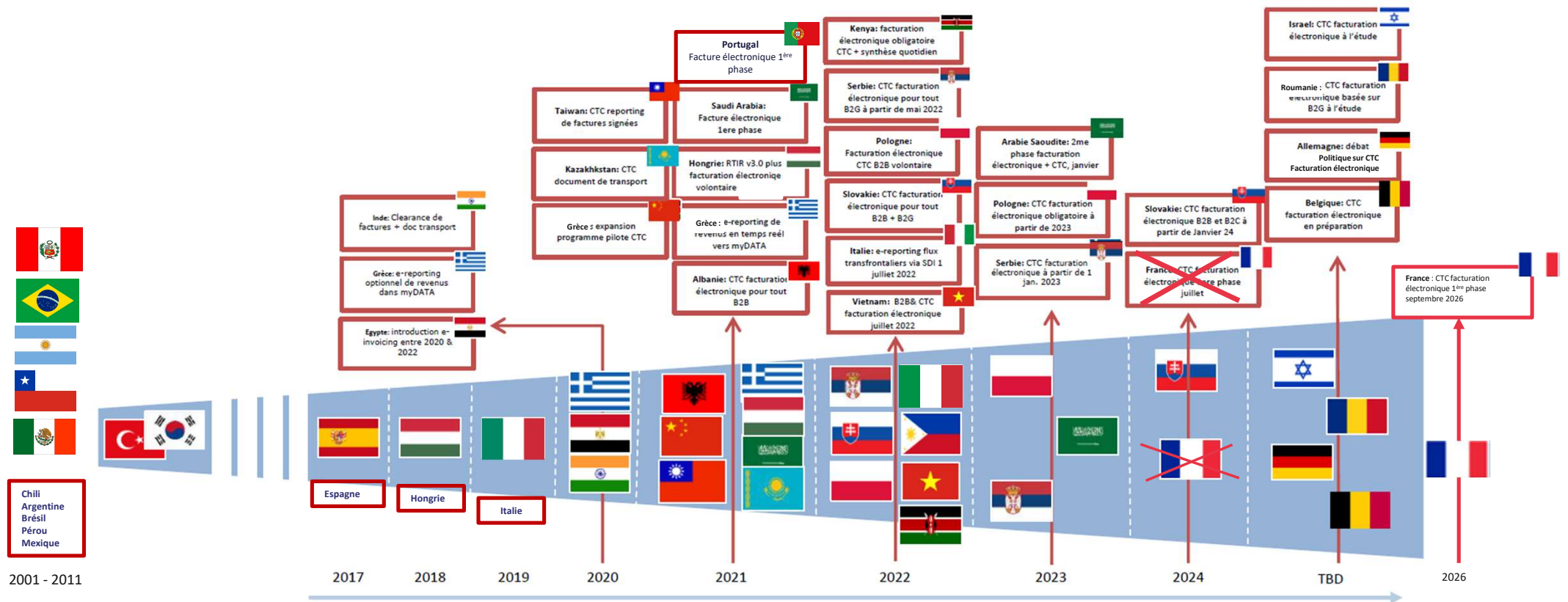
- Coordination interservices assurée par la DGFIP
- Echanges réguliers avec des représentants de l'écosystème sur la convergence européenne
- Articulation normalisation et régulation



DOMINIQUE PERIER

Vice-Président de la Commission
numérique du CNOEC

LA FACTURE ÉLECTRONIQUE DANS LE MONDE



D'ici 2030, Poursuite du déploiement probable sur le continent africain, l'Océanie et le reste de l'Europe (hors Angleterre)
 TBD : à déterminer

CONTEXTE DE LA REFORME



Volonté européenne

- La généralisation de la facture électronique est une tendance mondiale, déjà adoptée par de nombreux pays et soutenue par un projet de directive européenne (VIDA) visant à rendre la facture électronique obligatoire pour les transactions intracommunautaires d'ici 2030.



Repenser son modèle économique s'anticipe

- La facturation électronique offrira aux experts-comptables des données en temps réel et leur permettra de proposer de nouvelles missions. Nul besoin d'attendre la facturation électronique pour bénéficier de ses avantages.
- Enfin, la tenue comptable représentant 44% du chiffre d'affaires des cabinets, une réflexion s'impose!

CONTEXTE DE LA REFORME



Risque de perte de revenu

- La transformation numérique des cabinets comptables est une nécessité pour gagner du temps, répondre aux attentes des clients, attirer et conserver les talents, et rester compétitif.
L'exemple de l'Australie montre que retarder cette transformation peut entraîner une perte de valeur et de revenus significative, au profit des acteurs financiers et technologiques.



Une transformation prend du temps

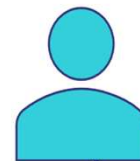
- La transformation numérique nécessite une stratégie claire pour revoir la collecte des pièces, la communication, et la restitution de l'information, tout en tenant compte que de nombreuses TPE ne sont pas encore bien informées sur la réforme de la facture électronique. Elle doit donc être anticipée car chaque assujetti devra avoir choisi sa PA.

CONTEXTE DE LA REFORME



Des bénéfices immédiats pour le cabinet

- Une collecte simplifiée
- L'intégration automatique en comptabilité
- Les informations en temps réel qui offrent la possibilité de proposer de nouvelles missions



Des bénéfices immédiats pour les clients

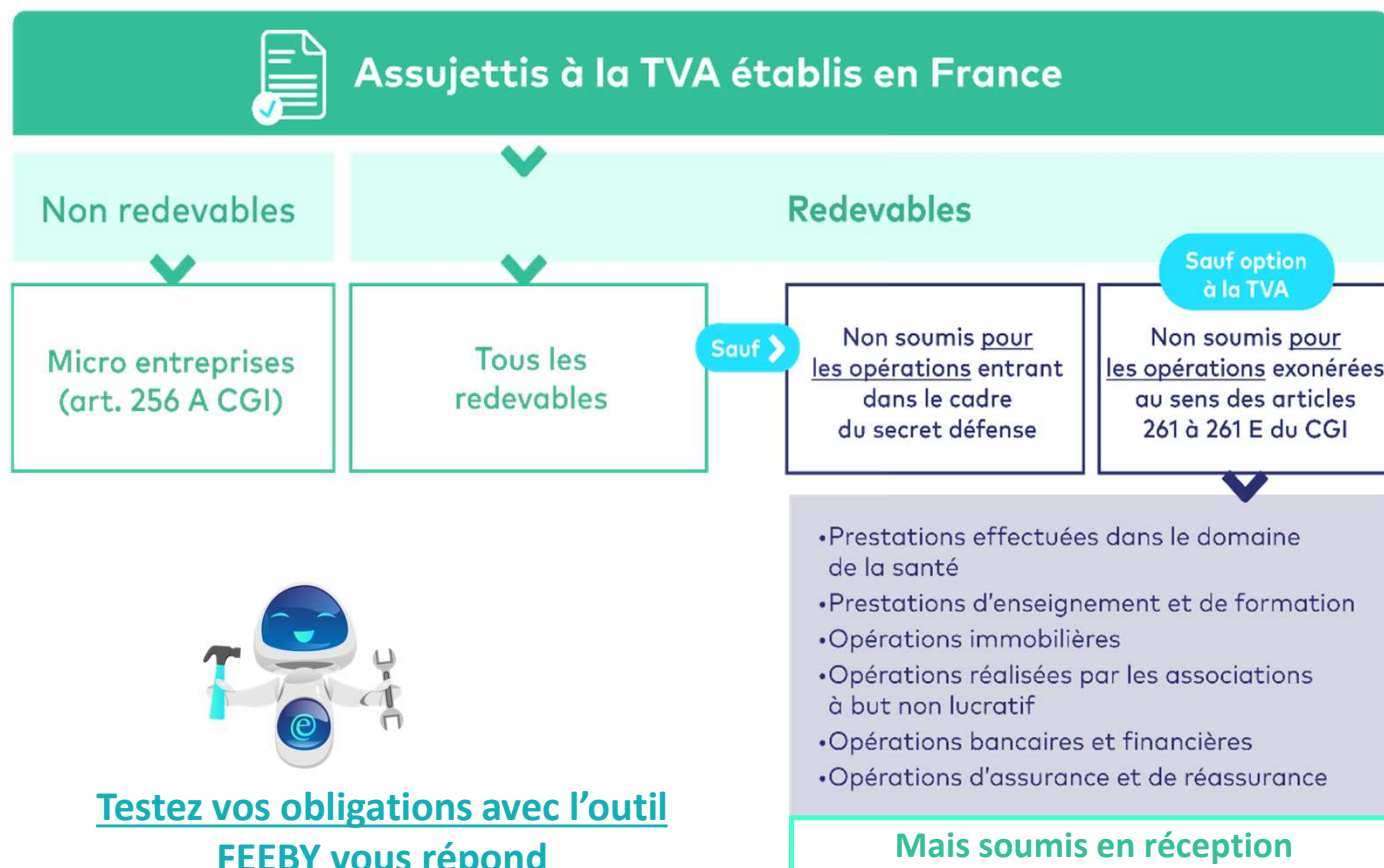
- Simplification administrative
- Suivi des factures en temps réel
- Réduction des délais de paiement
- Réduction du coût du traitement des pièces

LE CALENDRIER DE LA REFORME



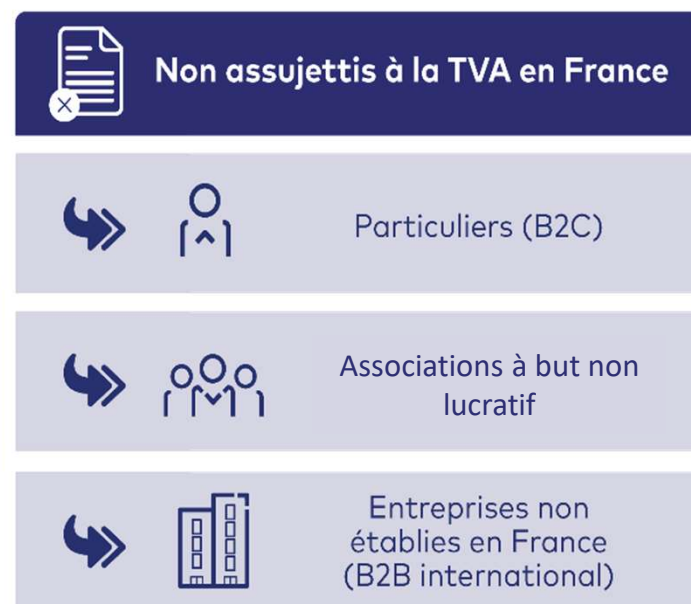
LES ASSUJETTIS

Concernés par la réforme

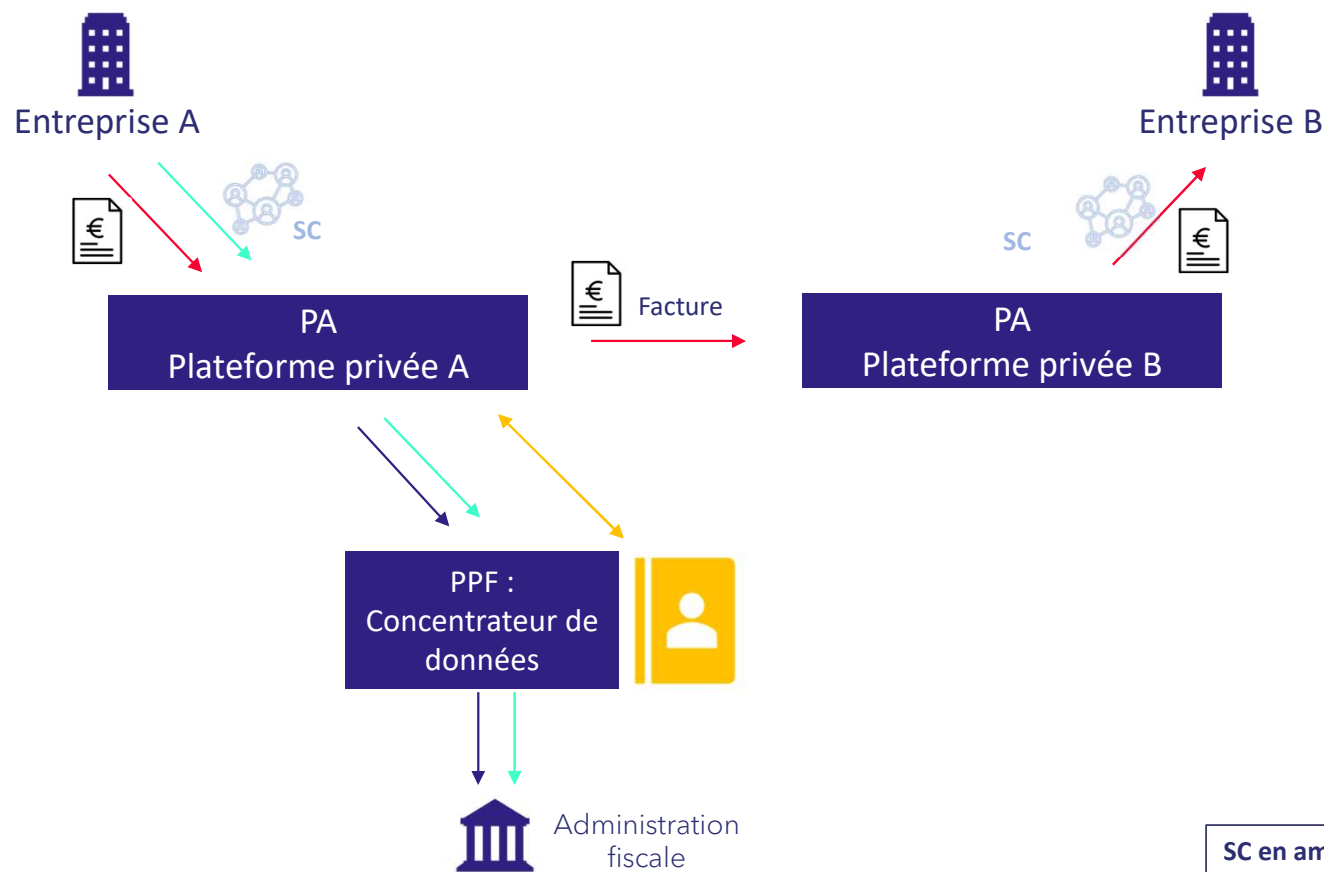


Testez vos obligations avec l'outil FEEBY vous répond

Non concernés par la réforme



TRANSMISSION DES FACTURES ET DES TRANSACTIONS



- Accès annuaire
- Transmission des factures
- Transmission des données extraites des factures (e-invoicing)
- Transmission des données de transaction + statut (e-reporting)
- Transmission auto-facturation / import / statut

SC en amont des PA

CHORUS PRO pour le BtoG jusqu'en 2030

RAPPELS : LES OBLIGATIONS DE LA FACTURE ELECTRONIQUE

Deux dispositifs différents et complémentaires

E-invoicing

- Concerne
 - ▶ les transactions BtoB en France
- Impose un double flux : vers le client et vers l'administration fiscale
- Fréquence de flux : à la facture

Article 289 du CGI

E-reporting

- Concerne
 - ▶ les transactions BtoB internationales
 - ▶ les transactions BtoC
 - ▶ les acquisitions intra-communautaires
 - ▶ et les flux de paiement / ou encaissement
- Flux unique vers l'administration fiscale (sans transmission parallèle à l'acheteur)
- Fréquence de flux : décade / mensuelle / bimensuelle

Article 290 du CGI

LES OBLIGATIONS DE LA FACTURE ELECTRONIQUE

5 nouvelles mentions obligatoires à compter du 1er septembre 2026 ou 2027 (selon la taille de l'entreprise)

1

Le numéro SIREN de l'assujetti

2

Le numéro SIREN du client

3

L'adresse de livraison (si elle est différente de celle du client)

4

La nature des opérations (livraison de biens / prestations de services)

5

L'éventuelle option pour le paiement de TVA d'après les débits

LES OBLIGATIONS DE LA FACTURE ELECTRONIQUE

PA : Les plateformes agréées, anciennement PDP

PA Immatriculées

Après immatriculation définitive, soumises à un audit dans les 12 mois, puis chaque année

Les seules habilitées à assurer toutes les fonctionnalités prévues par les 2 volets de la réforme (**e-invoicing et e-reporting**)

Hébergement des données
SecNumCloud



Auditées sous 12 mois puis tous les ans

Proposeront un panel de services plus ou moins large

Mettent à jour l'annuaire et assureront la continuité et le plus haut niveau de sécurité des processus de facturation



LES SOLUTIONS COMPATIBLES

Aucune contrainte réglementaire et de sécurité, mais une charte d'utilisation de la DGFIP

Peuvent choisir le niveau de service qu'elles proposent

Interviendront en tant qu'intermédiaire lors de l'émission ou de la réception de factures, sans avoir la possibilité de transmettre les factures entre l'émetteur et le récepteur

Doivent être raccordées à au moins une PA et proposer la mise en conformité avec la réforme

Elles peuvent interroger l'annuaire mais ne peuvent pas le mettre à jour

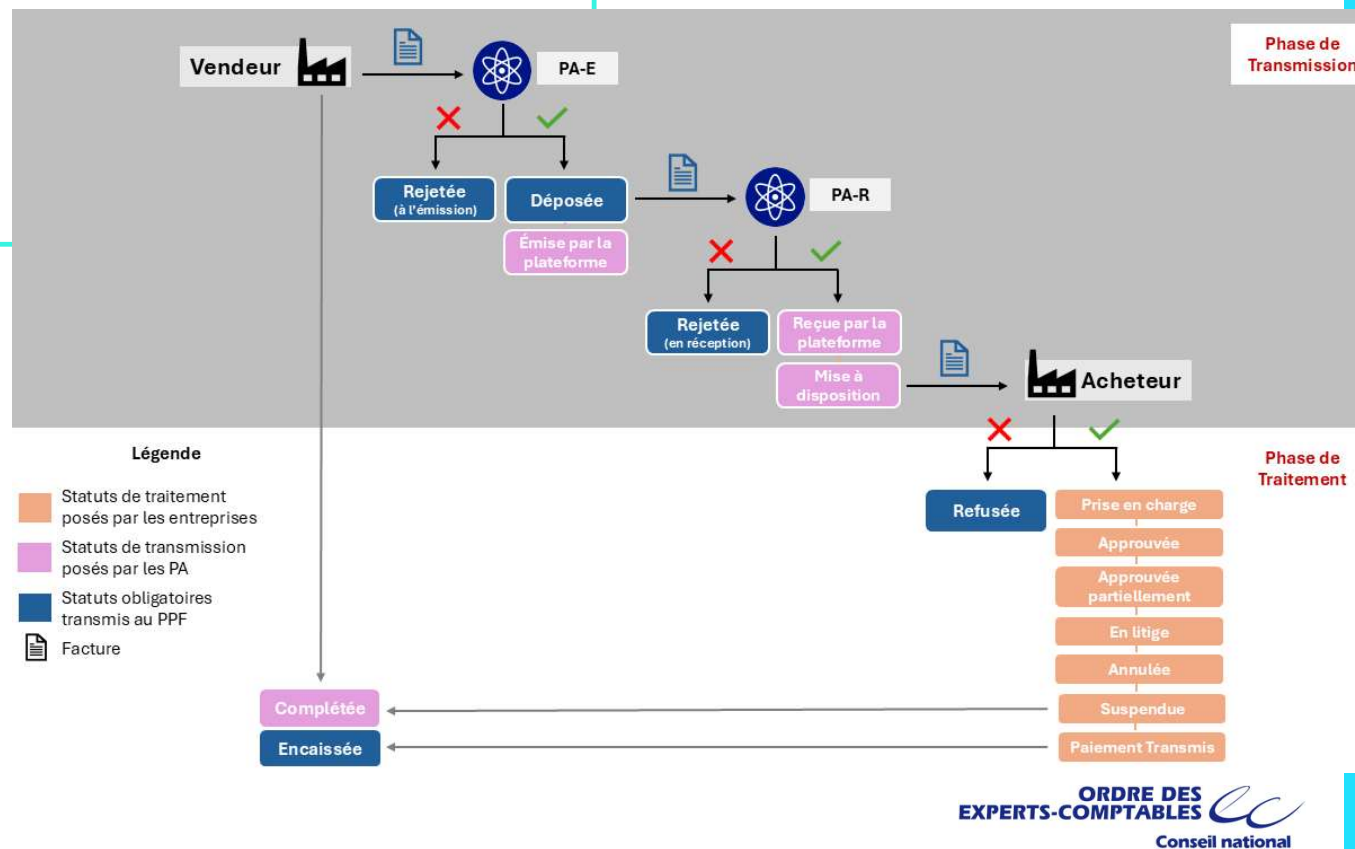
Ce sont tous les opérateurs qui n'auront pas été reconnus comme PA par l'administration fiscale, mais qui jouent un rôle dans le circuit de dématérialisation

LE CYCLE DE VIE DE LA FACTURE : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ENTREPRISES ?

- **Suivi en temps réel** des factures grâce au cycle de vie

- Transmission des données au fil de l'eau
- Amélioration de la trésorerie
- Diminution des erreurs et des litiges

- Conservation des pièces au même endroit
- **Gain de temps** et automatisation de la transmission des pièces au cabinet



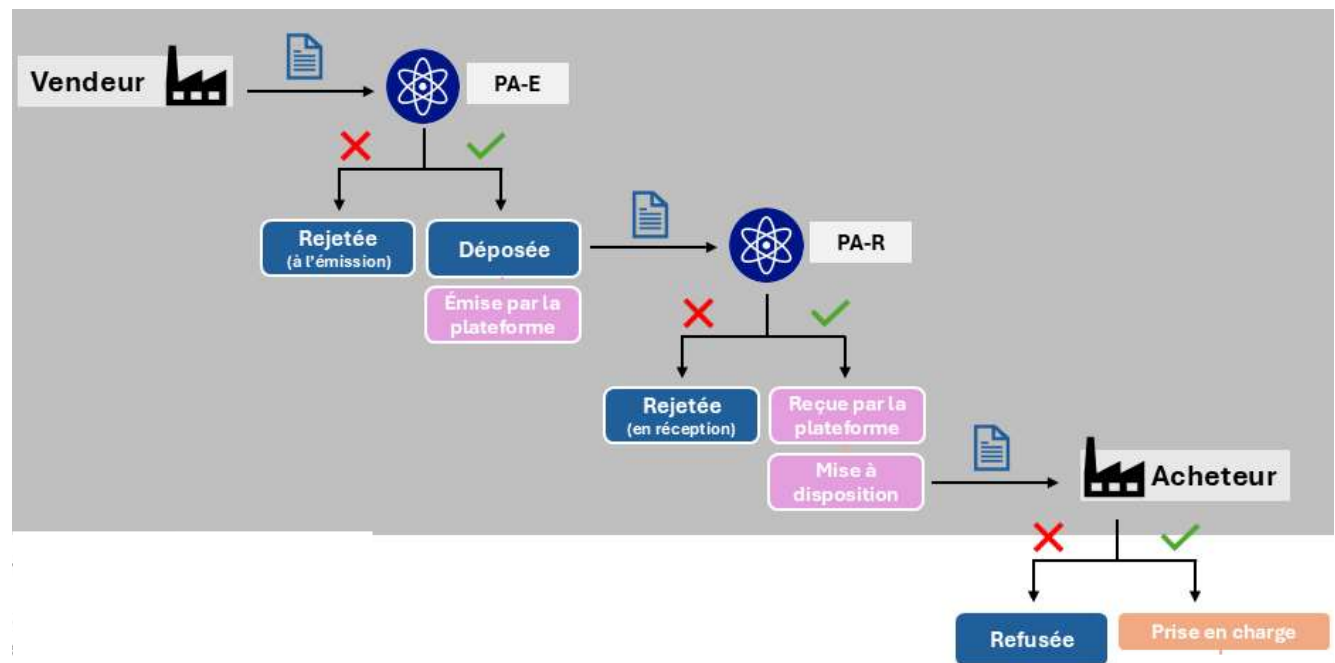
DETAIL DES STATUTS OBLIGATOIRES ET RECOMMANDÉS

4 statuts obligatoires

- **Déposée**
- **Rejetée**
- **Refusée**
- **Encaissée** : factures de services sauf option sur les débits et autoliquidation, factures d'acompte

Statuts recommandés

- Mise à disposition
- Prise en charge
- Approuvée
- Approuvée partiellement
- En litige
- Annulée
- Suspendue
- Paiement transmis



CONTROLES DE LA FACTURE

Contrôles techniques

Antivirus, fichiers vides, contrôles d'enveloppes. Nouvelle transmission.

Contrôles « applicatifs »

Structure du format. Nouvelle transmission

Contrôles fonctionnels

Règles de gestion, doublons, adresse et « atteignabilité » de l'adresse



Les étapes de mise en œuvre

LA CARTOGRAPHIE DES CLIENTS



Outil : Cartographie clients

Critères de sensibilité et de calendrier

- Code APE de l'entreprise (sensibilité sectorielle)
- Assujettissement ou non à la TVA
- Chiffre d'affaires de l'entreprise
- Taille de l'entreprise (classification GE/ETI/PME ou TPE)
- Niveau actuel de conformité des mentions obligatoires sur les factures de ventes de l'entreprise

Critères de sensibilité « numérique »

- Utilisation d'un logiciel de facturation par le client
- Utilisation d'une caisse informatisée par le client
- Utilisation d'un dispositif de récupération bancaire
- Utilisation d'un dispositif de SAE pour la conservation des documents
- Niveau de maturité digitale du client
- Fréquence de lettrage partiel

Critères d'exposition « e-reporting et e-invoicing »

- Nombre de clients de l'entreprise
- Existence de ventes BtoB domestiques
- Existences de ventes BtoB internationales
- Existence de ventes BtoC
- Nombre de factures de ventes émises par an
- Nombre de fournisseurs de l'entreprise
- Existence d'achats BtoB domestiques
- Existence d'achats BtoB internationaux
- Existence d'achats BtoC
- Nombre de factures d'achats reçues par an



Ces critères permettent de cartographier les clients du cabinet et d'identifier des profils types

LA CARTOGRAPHIE DES CAS D'USAGE



Outil : Cartographie cas d'usage

Recenser tous les cas d'usage traités par le cabinet et ses clients pour sélectionner les PA adéquates

- 44 cas d'usage ont été identifiés pour gérer des situations particulières dans le traitement des factures
- Ces cas peuvent être liés par exemple à des :
 - Process (acompte, auto-facturation, co-traitance, ...)
 - Secteurs d'activité (media, BTP, agricole, market place ...)
 - Usages (notes de frais, arrhes, ...)
 - ...
- Les PA n'ont pas l'obligation de gérer tous les cas d'usage
- Elles peuvent se spécialiser sur certains secteurs d'activité
- Le cabinet doit conseiller ses clients les PA correspondant à leurs besoins et pratiques

CARTOGRAPHIE DES CAS D'USAGE – RAPPEL DES 44 CAS

Catégorie	Cas	Cas d'usage
Multi-commande / Multi-livraison	1	Multi-commande / Multi-livraison
Facture déjà payée par un Tiers ou l'acheteur	2	Facture déjà payée par l'ACHETEUR ou un tiers PAYEUR au moment de l'émission de la facture
Facture à payer par un Tiers	3	Facture à payer par un tiers PAYEUR connu au moment de la facturation
	4	Facture à payer par l'acheteur et prise en charge partiellement par un tiers connu à la facturation (subvention, assurance, ...)
Frais payés par des tiers avec facture	5	Frais payés par des collaborateurs avec facture au nom de l'entreprise
Frais payés par des tiers sans facture	6	Frais payés par des collaborateurs sans facture adressée à l'entreprise (simple ticket de caisse)
Facture payée par un Tiers	7	Facture suite à un achat payé avec carte logée (carte d'achat)
Facture à payer à un Tiers	8	Facture à payer à un tiers déterminé au moment de la facturation (affacturage, centralisation de trésorerie)
	9	Facture à payer à un tiers connu au moment de la facturation, qui gère aussi la commande / la réception, voire la facturation (Distributeur / Dépositaire)
	10	Facture à payer à un tiers Bénéficiaire inconnu à la création de la facture, en particulier un Affactureur (cas de la subrogation)
Facture avec « adressée à » différent de l'acheteur	11	Facture devant être reçue et traitée par un Tiers pour le compte de l'ACHETEUR
Intermédiaire transparent	12	Intermédiaire transparent gestionnaire de facture pour son commettant ACHETEUR
Facture de sous-traitance en paiement direct	13	Facture à payer par un tiers : cas de sous-traitance avec paiement direct ou délégation de paiement
Facture de co-traitance	14	Facture à payer par un tiers : cas de co-traitance B2B
Facture suite à commande / paiement d'un Tiers pour le compte de l'acheteur	15	Facture de Vente suite à commande (et paiement éventuel) d'un tiers pour le compte de l'ACHETEUR
	16	Facture de débours pour remboursement de la facture de vente payée par le tiers
Facture émise par un tiers	17a	Facture à payer à un tiers, intermédiaire de paiement (par exemple sur Marketplace)
Facture émise par un tiers, intermédiaire de paiement et mandat de facturation	17b	Facture à payer à un tiers, intermédiaire de paiement et tiers facturant sous mandat de facturation
Notes de débit	18	Gestion des notes de débit
Factures émises sous mandat de tiers	19a	Facture émise par un tiers Facturant avec mandat de facturation
Auto-facturation	19b	Auto-facturation
Facture d'acompte	20	21 : Facture d'acompte et facture définitive (ou finale) après acompte
	21	21 : Facture d'acompte et facture définitive (ou finale) après acompte
Facture avec escompte	22a	Facture payée avec escompte en matière de prestations de services pour lesquelles la TVA est due à l'encaissement
	22b	Facture payée avec escompte en matière de livraisons de biens (ou Prestation de Services avec option TVA sur les débits)

Auto-facturation entre un particulier et un professionnel	23	Flux en auto-facturation entre un particulier et un professionnel
Arrhes	24	Gestion des arrhes
Bons et cartes cadeaux	25	Gestion des bons et des cartes cadeaux
Factures avec clause de réserve contractuelle	26	Factures avec clause de réserve contractuelle
Tickets de péage	27	Gestion des tickets de péage vendus à un assujetti
Notes de restaurant	28	Gestion des notes de restaurant émises par un VENDEUR assujetti établi en France
Assujetti unique et membres de l'assujetti unique	29	Assujetti unique au sens de l'article 256 C du CGI
Opération de e-reporting faisant l'objet d'une facture ou « TVA déjà collectée »	30	TVA déjà collectée - Opérations traitées initialement en e-reporting B2C, faisant l'objet d'une facture a posteriori
Factures mixtes	31	Les factures « mixtes » mentionnant une opération principale et une opération accessoire
Gestion des paiements mensuels	32	Les paiements mensuels
Régime de TVA sur la marge	33	Les opérations soumises au régime de la marge bénéficiaire
Encaissement partiel et annulation d'encaissement	34	Encaissement partiel et annulation
Notes d'auteur	35	Notes d'auteur
Secret professionnel	36	Opérations soumises au secret professionnel et échanges de données sensibles
Sociétés en participation	37	Sociétés en Participations
Sous-lignes de factures	38	Factures avec sous-lignes et regroupements de lignes
Multi-Vendeurs	39	Intermédiaire transparent regroupant des ventes de plusieurs Vendeurs pour un même acheteur – Facture Multi-Vendeurs
Compensation entre flux croisés	40	Paielements groupés, « Netting » ou Compensation en cas d'achat / vente croisés
Pratiques du « Barter »	41	Sociétés de Barter
Détaxe	42	Gestion de la détaxe
E-reporting pour B2B international	43	Obligations de e-reporting pour les ventes B2B internationales et Acquisition B2B
Transactions avec des entités établies dans les DROM / COM / TAAF	44	Transactions avec des entités établies dans les DROM / COM / TAAF

LA CARTOGRAPHIE DES FLUX



Outil : Cartographie des flux, process et outils

Elle permet d'assurer la connexion des outils et veiller à la bonne récupération des flux d'informations pour :

Simplifier les flux d'information

Assurer la sécurité des échanges d'information

Fiabiliser les processus Achats - Ventes – Trésorerie

Traiter la comptabilisation des opérations

Restituer de l'information utile

LES NOUVELLES COMPÉTENCES NÉCESSAIRES



Outil : Cartographie compétences

Connaître les outils de facturation électronique

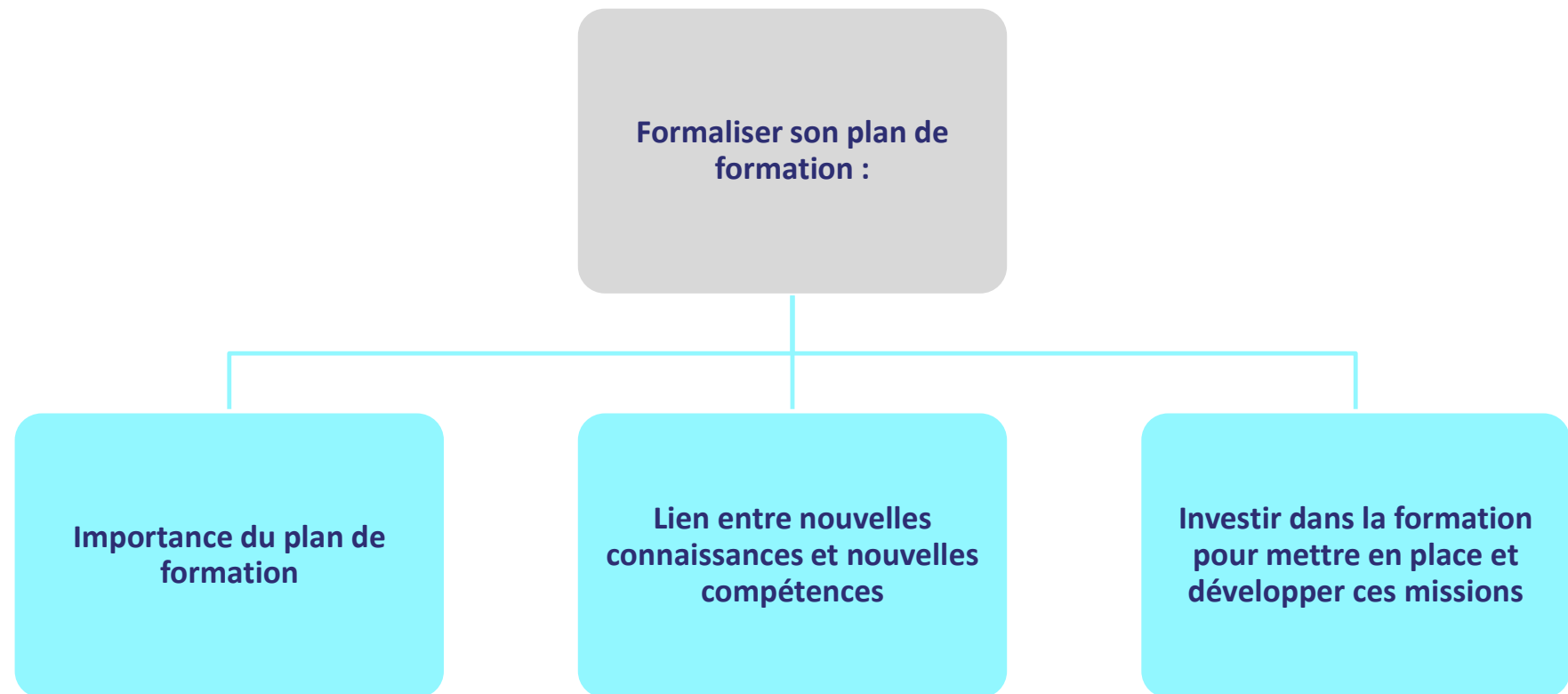
Connaître les services proposés par les plateformes de facturation électronique

Savoir appliquer les règles d'encaissement et de mandat de recouvrement amiable

Savoir appliquer les règles en matière de paiements des dettes et de gestion des fournisseurs

Renforcer les softs skills en matière d'écoute, empathie, curiosité...

L'ADAPTATION DES COMPETENCES POUR CES NOUVELLES MISSIONS





4. LE CHOIX DES OUTILS

CRITÈRES DE CHOIX D'UNE PA ET DES SOLUTIONS COMPATIBLES

- **Interopérabilité** : La PA doit être compatible avec les logiciels de l'entreprise et du cabinet (privilégier PEPPOL)
- **Intuitivité** : La PA doit être facile à utiliser.
- **Maîtrise et Sécurisation des Flux** : La solution doit garantir la sécurité des données.
- **Gestion des cas d'usage** : la PA doit gérer les cas d'usage spécifiques de l'entreprise (acompte, marketplace).
- **Collaboration et Ouverture** : Fonctionnalités facilitant les échanges entre tous les acteurs.
- **Format Factur-X** : Capacité à générer des factures au format Factur-X.
- **Scellement de la Facture** : Possibilité de scellement des factures.
- **Archivage à Valeur Probante** : Capacité à archiver les factures avec valeur probante.
- **API Disponibles** : API standard AFNOR, ...
- **Transmission en Comptabilité** : Transmission automatique des flux de factures électroniques en comptabilité.
- **Politique Éthique**
- **Tarification** : Clarté du mode de tarification.
- **Engagement Contractuel** : Vigilance sur les durées et volumétrie contractuelles.
- **Traitement des Données** : Propriétés et traitement des données par la plateforme.
- **Réversibilité** : conditions en cas de changement de logiciel.



DÉLÉGATION DE CHOIX DE PA : FORMULAIRE OPT-IN

La **DGFiP** autorise **les experts-comptables** à prendre en charge l'inscription de leurs clients dans l'annuaire centralisé en signant un mandat de délégation obligatoire.

- Mise en place **d'un formulaire Opt-in pour le choix de la PA en réception**

Process à suivre pour accompagner les clients assujettis :

1

Le client signe un **mandat de délégation**

2

L'expert-comptable signe **l'accord formel avec la PA** choisie.

3

Le client reçoit **ses factures** sur sa PA

Signez le mandat aujourd'hui et décidez de la date d'activation

Obligations des PA

- Obtenir, conserver et présenter l'accord formel.
- Fournir une documentation gratuite sur la mobilité.
- Offrir l'accès aux pièces durant 12 mois après résiliation du contrat

OU SONT LES EDITEURS ET PARTENAIRES



Outil : GSN



Plateformes agréées



Retrouvez les PA et OD dans le [Guide des solutions numériques](#) du CNOEC,
le comparateur de solutions dédiées à la profession



guide des
solutions
numériques

Simplifiez vos choix !

Comparez + de **200 logiciels**
dédiés à la profession comptable



FOCUS CAISSE

Les problématiques de caisse

Contexte

1. Diagnostic et gestion de projet

- **Un diagnostic** s'impose pour évaluer l'état actuel du système de caisse
- **Une gestion de projet** doit démarrer en amont pour planifier et mettre en œuvre les changements nécessaires

2. Retraitement et agrégation des données

- Les données doivent être parfois **retraitées et agrégées quotidiennement par SIREN**

3. Conformité du système de caisse

- Tous les systèmes ou applications **ne sont pas conformes et prêts pour 2026/2027**
- **Seulement 700 systèmes de caisse sont certifiés sur les 4000 existants.** (Norme NF525, accréditation LNE)

4. Complexité des formats de caisse

- **Chaque type de caisse a son format et son interprétation du Z, ce qui complique la collecte et l'agrégation des données.**

5. Saisie manuelle ou automatisation

- **La saisie manuelle sera (très!) chronophage**
- **Mais l'automatisation des traitements sera conditionnée à la capacité à connecter, lire et vérifier les différents systèmes.**



DEVELOPPER LES MISSIONS LIEES A LA FACTURE ELECTRONIQUE

DEVELOPPER LES MISSIONS



Outil : kit mission



**Construire vos offres
d'accompagnement**



**Informer vos clients sur
vos nouvelles offres**



Déployer vos offres

DEVELOPPER LES MISSIONS LIEES A LA FE

Mission d'Information

Assistance au choix de la plateforme

Mission de Formation des Equipes Comptables

Mission de diagnostic

Mission de digitalisation des process

Mission de Mandat de Facturation

Mission de Full Service

Mission Pilotage et accompagnement

Définir le Périmètre et la Lettre de Mission

Définir le Processus de Réalisation

Choisir les Outils

Définir les livrables

ACCOMPAGNER LES CLIENTS



Outil : kit de com

Informez les clients

Maintenant

- Informer sur les dates clés et le principe de la réforme
- Marquer votre territoire
- Communiquer auprès des clients «cibles prioritaires »
- Faire prendre conscience des enjeux
- Présenter vos offres d'accompagnements
- Signer les mandats et les lettres de mission

1^{er} semestre 2026

- Déployer les solutions en **réception**
- Mettre en place les nouvelles missions

1^{er} semestre 2027

- Déployer les solutions en **émission**
- Mettre en place les nouvelles missions

5 ÉTAPES POUR SE PRÉPARER GRÂCE AUX OUTILS DU CNOEC



Outil

e-FAC
expert

1 COMPRENDRE LA RÉFORME

Appropriiez-vous les enjeux, le calendrier et les obligations.

Les outils clés :



Une formation gratuite en replay « Comprendre l'obligation de facturation électronique »



Des vidéos courtes et ludiques pour réviser et un quiz pour tester ses connaissances.

Des fiches pratiques, des fiches client et des cas d'usage.

+ Un guide complet sur les enjeux et la mise en œuvre de la réforme.

2 DIAGNOSTIQUER ET STRUCTURER SON CABINET

Faites un état des lieux pour construire votre plan d'action.

Les outils clés :

Une formation « Mise en œuvre de la facturation électronique » pour construire sa feuille de route cabinet et client

4 outils de cartographie à télécharger :

- Clients
- Cas d'usage
- Flux et outils
- Compétences des collaborateurs

+ Des fiches exemples pour vous guider.

+ Les formations FE Profession Comptable 2030 à destination des collaborateurs. professioncomptable2030.fr

3 INFORMER SES CLIENTS

Partagez avec chacun des infos claires, ciblées et progressives.

Les outils clés :

- @ 2 modèles de courriels personnalisables :
 - 1 courriel de sensibilisation à la réforme
 - 1 courriel sur la délégation du choix de la PA à l'expert-comptable

Un kit de communication dédié :

- Des fiches sectorielles personnalisables et des vidéos associées
- Des vidéos pédagogiques avec Jamy Gourmaud
- Un guide pour les TPE-PME pour bien choisir sa PA
- Un dépliant expliquant les points clés de la réforme
- Des bandeaux signatures mail et visuels réseaux sociaux

4 PROPOSER UNE MISSION DÉDIÉE

Formalisez une mission d'accompagnement pour chacun de vos clients.

Les outils clés :

- Un kit mission client avec :
 - Un exemple d'avenant à la lettre de mission principale ;
 - Une fiche marketing cabinet ;
 - Un support de formation personnalisable ;
 - Le mandat de délégation pour le choix de la PA.

+ Un autodiagnostic à envoyer à vos clients.

5 CHOISIR DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES ADAPTÉES

Soyez le partenaire privilégié de la transition numérique des entreprises !

Les outils clés :

Modèle d'accord formel du choix de la PA pour une entreprise mono SIREN et pour une entreprise à plusieurs SIREN

Le guide « Bien choisir sa Plateforme Agréée (ex PDP) »

+ guide des solutions numériques

+ GSN, le comparateur pour simplifier vos choix de logiciels (OD/SC) et PA. gsn.experts-comptables.org

POUR ALLER PLUS LOIN

- Testez vos obligations en fonction de vos opérations : en 5 questions max, Feeby vous répond ;
- Un doute sur un terme de la réforme ? Consultez le glossaire La facturation électronique de A à Z.



Ayez le réflexe
e-fac-expert.fr

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES
Conseil national

Fuz'experts.tv



✓ **Websérie « Nos experts vous informent et répondent à vos questions » :**
1 nouvel épisode en direct tous les premiers mercredis du mois à 12h00

✓ **Replays** des épisodes précédents et questions/réponses :

- #1 - Mandat opt-in
- #2 - Les Assujettis
- #3 - Choisir sa PA
- #4 - Cas d'usage : 1ère partie
- #5 - Cas d'usage : 2ème partie
- #6 - Cycle de vie de la facture : Rejet, refus, litige
- #7 - Associations
- #8 - État du pilote PA
- #9 - Interopérabilité des outils
- #10 - Les étapes pour accompagner les clients
- #11 - Un levier pour la trésorerie

POUR LES ENTREPRISES MaFacture-MonExpert.fr



MaFacture-MonExpert.fr Accueil Comprendre Se préparer Choisir Trouver un expert-comptable

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

FACTURE ÉLECTRONIQUE

N'ATTENDEZ PLUS POUR CONSULTER VOTRE EXPERT-COMPTABLE

Avec la facturation électronique, les sollicitations commerciales se multiplient ? Rapprochez-vous de votre expert-comptable pour avancer sereinement et identifier la plateforme agréée adaptée à votre entreprise.

Faire son diagnostic personnalisé Contacter un expert-comptable

DU CONCRET SUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE

Un site pour :

- Comprendre la réforme et ses impacts sur son entreprise
- Des vidéos pédagogiques avec Jamy Gourmaud
- Se préparer avec sérénité selon son secteur d'activité
- Choisir sa plateforme agréée
- Trouver son expert-comptable



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

BIEN CHOISIR SA PLATEFORME AGRÉÉE

Edition mars 2026

FACTURE ÉLECTRONIQUE PRÉPAREZ VOTRE COMMERCE

LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026 Vous recevrez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027 Vous émettrez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (clients) à l'administration via votre plateforme.

VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon commerce ?

Tous les commerces assujettis à la TVA sont concernés, y compris les micro-entrepreneurs !

Client entreprises : Vous devez lui envoyer des factures électroniques sur une plateforme agréée (PA, anciennement ECR).

Client particuliers : Vous devez émettre vos factures électroniques uniquement à l'administration et en votre qualité, soit directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire agréé par l'État.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	ÉTAPE 4
Vérifier votre système de caisse	Choisissez votre plateforme FA	Formez votre équipe	Testez votre système avant fin 2026
• Confirmez votre système de caisse compatible. • Déterminez la mise à jour de facturation électronique à jour. • Vérifiez que tous les systèmes sont compatibles (si plusieurs caisses).	• Choisissez une plateforme agréée par l'État. • Vérifiez que la plateforme est compatible avec votre système de caisse. • Vérifiez que la plateforme est agréée par l'État. • Choisissez une plateforme agréée par l'État. • Vérifiez que la plateforme est compatible avec votre système de caisse.	• Prévoyez 2 à 3 semaines de formation pour votre équipe. • Choisissez un prestataire agréé par l'État. • Choisissez un prestataire agréé par l'État. • Choisissez un prestataire agréé par l'État.	• Faites des tests avant fin 2026. • Vérifiez que votre système est compatible avec la plateforme agréée. • Choisissez un prestataire agréé par l'État. • Choisissez un prestataire agréé par l'État.

FACTURE ÉLECTRONIQUE PRÉPAREZ VOTRE ACTIVITÉ D'ARTISAN

LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026 Vous recevrez les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027 Vous émettrez toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de facturation (clients) à l'administration via votre plateforme.

VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon activité d'artisan ?

Client entreprises : Vous devez lui envoyer des factures électroniques sur une plateforme agréée (PA, anciennement ECR).

Client particuliers : Vous devez émettre vos factures électroniques uniquement à l'administration et en votre qualité, soit directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire agréé par l'État.

Prestations de services : Vous devez émettre vos factures électroniques uniquement à l'administration et en votre qualité, soit directement ou par l'intermédiaire d'un prestataire agréé par l'État.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	ÉTAPE 4
Vérifiez votre système de facturation	Choisissez votre plateforme FA	Formez votre équipe	Testez votre système avant fin 2026
• Vérifiez que votre système de facturation est compatible. • Vérifiez que votre système de facturation est compatible. • Vérifiez que votre système de facturation est compatible.	• Choisissez une plateforme agréée par l'État. • Vérifiez que la plateforme est compatible avec votre système de caisse. • Vérifiez que la plateforme est agréée par l'État. • Choisissez une plateforme agréée par l'État.	• Prévoyez 2 à 3 semaines de formation pour votre équipe. • Choisissez un prestataire agréé par l'État. • Choisissez un prestataire agréé par l'État. • Choisissez un prestataire agréé par l'État.	• Faites des tests avant fin 2026. • Vérifiez que votre système est compatible avec la plateforme agréée. • Choisissez un prestataire agréé par l'État. • Choisissez un prestataire agréé par l'État.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Conseil national

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



TABLE RONDE : REGARDS CROISÉS



DOMINIQUE PERIER

Vice-Président de la Commission
numérique du CNOEC



GAELE MOURAD

Commission numérique du
CROEC des Pays de la Loire



CATHERINE HANSSEN

Présidente du CROEC Grand Est

LES FORMATIONS GRATUITES CFPC GRAND EST

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Grand Est

Experts-comptables et Collaborateurs

Facture électronique : mise en œuvre pratique du projet au sein du cabinet

Durée : 7h

Facture électronique : les nouvelles offres de service du cabinet

Durée : 7h

Facture électronique : la transformation des compétences des collaborateurs

Durée : 7h

Commissaires aux comptes et Collaborateurs

Déploiement de la facturation électronique : impacts sur la démarche d'audit

Durée : 7h

INSCRIPTION



LA FACTURATION ÉLECTRONIQUE

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Région Grand Est

CRCC
COMPAGNIE
RÉGIONALE des
COMMISSAIRES aux
COMPTES

À SUIVRE : ATELIERS

- Maîtriser l'IA générative dans sa pratique

Vincent LACOMME,
Expert-comptable et Formateur
Data & IA

- Session d'ateliers 1 : 14h – 15h15
- Pause : 15h15 – 15h45
- Session d'ateliers 2 : 15h45 – 17h

- Quelques cas d'usage courant d'application de la facturation électronique

Dominique PERIER, Vice-
Président de la Commission
numérique du CNOEC

- Session d'ateliers 1 : 14h – 15h15
- Pause : 15h15 – 15h45
- Session d'ateliers 2 : 15h45 – 17h

- Facturation électronique et Associations

Anne MARCHAL,
Expert-comptable

- Session d'ateliers 1 : 14h – 15h15
- Pause : 15h15 – **15h30**
- Session d'ateliers 2 : **15h30 – 16h45**

02 juillet 2026 - Centre Prouvé - Nancy

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
Région Grand Est

JOURNÉE DU NUMÉRIQUE

**Facturation électronique :
CAP SUR 2027 !**

